À cette séance ordinaire, tenue le 5 juin 2023, au salon funéraire, au 113, rue Principale, étaient présents : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et une dizaine de personnes assistent à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

#### 84-23 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications demandées

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023
- 3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes des 2 et 3 mai 2023
- 4. Confirmation embauche, comme employée permanente de Madame Mylène Sylvain comme responsable de la gestion des loisirs et culture et adjointe administrative au 1<sup>er</sup> juin 2023
- Mandat à firme conseil juridique pour assistance dans le cadre de demande agrandissement périmètre urbain en collaboration avec MRC
- 6. Mandat à Stéphane Roy pour piquetage au développement Chabot pour permettre l'installation d'une ligne téléphonique après travaux
- 7. Confirmation autorisant restriction en eau potable et interdiction feu à ciel ouvert en raison de sécheresse
- 8. PRABAM: Rencontre du 8 juin 2023 à 19h30 avec ingénieur
- 9. Autorisation prise en charge travaux restants relatifs aux déplacements des poteaux du contrat de réfection infrastructures
- Piste cyclable : Mandat arpenteur géomètre pour implanter une halte cyclable et limite propriété et travaux en régie pour construction selon plan d'Élaine Guérin
- 11. Renouvellement assurances avec MMQ et mandat évaluateur agréé
- Résolution hommage à Monsieur Hector Gagné pour son 100e anniversaire de naissance
- 13. Dérogation mineure de Ferme CCR Inc.
- Correspondance
- 15. Varia -
- 16. Période questions

### 85-23 Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023 soit adopté tel que présenté.

### 86-23 Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 2 au 3 mai 2023

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Christian Roy Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros
Les paiement 1587 à 1601 Totalisant 12 895.80\$
directs #
Chèques # 16572 à 16592 Totalisant 152 999.56\$
Pour un grand total de 180 276.55\$

## 87-23 Confirmation embauche comme employée permanente de Madame Mylène Sylvain comme responsable de la gestion des loisirs et culture et adjointe administrative au 1er juin 2023

CONSIDÉRANT la fin de la période d'essai;

CONSIDÉRANT que la recommandation du directeur général greffiertrésorier de confirmer l'embauche comme employée permanente de Madame Sylvain vu qu'elle comble les besoins de la municipalité; CONSIDÉRANT que l'employée se dit satisfaite de son milieu de travail et de ses conditions;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine confirme l'embauche de Madame Mylène Sylvain comme employée permanente de la municipalité en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 à titre de responsable de la gestion des Loisirs et Culture et adjointe administrative aux conditions prévues à son contrat de travail.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement 2023.

## 88-23 <u>Mandat à firme conseil juridique pour assistance dans le cadre de demande agrandissement périmètre urbain en collaboration avec MRC</u>

CONSIDÉRANT la demande faite depuis plus d'un an à la MRC de déposer une demande d'agrandissement de périmètre urbain pour la municipalité selon la nouvelle loi;

CONSIDÉRANT la présentation faite au conseil à la mi-avril 2023; CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les professionnels mandatés à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a un désaccord entre la recommandation des professionnels et la position de la MRC sur la demande à faire; Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal mandate la firme conseil juridique Morency à taux horaire pour nous assister dans la demande d'agrandissement de périmètre urbain à être présentée par la MRC pour les prochains dix à quinze (10-15) ans à la CPTAQ;

Le tout sera financé à même les surplus non-affectés.

## 89-23 <u>Mandat à Stéphane Roy pour piquetage du développement</u> <u>Chabot pour permettre l'installation d'une ligne téléphonique</u> <u>après travaux</u>

CONSIDÉRANT que les travaux du développement ont débuté et devront durer environ quatre (4) semaines;

CONSIDÉRANT la demande de Telus d'avoir le piquetage avant de procéder à la pose des poteaux;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu que l'ensemble du développement soit piqueté avant d'effectuer la vente de terrain.;

CONSIDÉRANT que la firme a déjà procédé aux opérations du lotissement du développement;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le mandat de piquetage à la firme Stéphane Roy au taux horaire et matériel requis dès que le tout sera prêt à cette fin dans le cadre de l'ouverture du développement Chabot:

Le tout sera financé à même le règlement emprunt prévu à cette fin.

### 90-23 <u>Confirmation autorisant restriction en eau potable et interdiction</u> feu à ciel ouvert en raison de sécheresse

CONSIDÉRANT la période très sèche que nous vivons actuellement; CONSIDÉRANT les plus faibles précipitations que nous avons eues en mars, avril, mai cette année comparativement aux dix (10) dernières années soit ±110 mm;

CONSIDÉRANT que la consommation, le réservoir et le puits sont à des niveaux préoccupants;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine entérine l'émission d'un avis de restriction en eau potable et feu à ciel ouvert donnée le 30 mai 2023 et autorise les employés municipaux à faire respecter ses interdictions.

## 91-23 <u>Autorisation prise en charge travaux restants relatifs aux déplacements des poteaux du contrat de réfection infrastructures</u>

CONSIDÉRANT les demandes faites en décembre 2021 pour le déplacement de poteaux sur la rue Principale afin d'aménager un trottoir pour fin de sécurité à Telus et Hydro Québec;

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures réalisés en 2022 par Cité Construction;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général greffiertrésorier que les travaux non-réalisés relatifs aux déplacements de poteaux soient pris en charge par la municipalité car l'entrepreneur n'est pas en cause;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la prise en charge de travaux nonréalisés sur la rue Principale relatifs aux déplacements de poteaux par la municipalité considérant les délais imposés par Hydro-Québec et que l'entrepreneur n'est pas la cause;

Le tout sera financé à même le règlement emprunt en vigueur.

# 92-23 Piste cyclable : Mandat arpenteur géomètre pour implanter une halte cyclable et limite propriété et travaux en régie pour construction selon plan d'Élaine Guérin

CONSIDÉRANT la confirmation par courriel de la chargée de projet de la MRC le 4 mai 2023 que nous avons l'autorisation de construction d'une halte cyclable sur la véloroute de Dorchester selon les modalités données dans le secteur du casse-croûte; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire implanter le tout par un arpenteur géomètre ainsi que d'avoir les limites de terrain avant les

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de construire cet accessoire de la piste cyclable en régie;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe, Francis Tardif, Marjolaine Lachance, Pascal Laverdière et sous division, Jacques L'Heureux;

Que le conseil municipal mandate la firme Stéphane Roy arpenteur géomètre pour implanter et localiser les limites de terrains contigus à la halte cyclable de la véloroute de Dorchester et autoriser les employés municipaux à faire réaliser en régie les travaux selon le plan d'Élaine Guérin tel que présenté au conseil séance tenante. Le tout pour un budget n'excédant pas 75 000\$ à être remboursés en partie par la MRC et financer pour le reste par une affectation du surplus non-affecté.

### 93-23 Renouvellement assurances avec FQM assurance

CONSIDÉRANT la proposition reçue;

CONSIDÉRANT l'augmentation de ± 4.5%;

CONSIDÉRANT la recommandation de renouveler avec la FQM assurance;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal renouvelle sa couverture d'assurance avec la FQM assurance selon la proposition reçue au prix de 30 393.56\$. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement 2023 des différents services.

### 94-23 Mandat à SPE évaluateur agréé

CONSIDÉRANT la demande de l'assureur;

CONSIDÉRANT que cette firme avait déjà réalisé les rapports précédents;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général greffiertrésorier de continuer avec cette firme vu l'expérience passée; CONSIDÉRANT la proposition reçue;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Ste-Hénédine mandate la firme SPE de St-Georges pour procéder à l'évaluation des bâtiments et équipements assurables de la municipalité pour en établir la valeur agréée tel que demandée par l'assureur lors du renouvellement.

#### 95-23 Hommage à Monsieur Hector Gagné pour son 100e anniversaire

CONSIDÉRANT que Monsieur Hector Gagné aura 100 ans prochainement;

CONSIDÉRANT son implication dans la vie municipale à différent niveau dont celui de maire;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Ste-Hénédine désire féliciter publiquement Monsieur Hector Gagné pour son 100° anniversaire et lui souhaiter bonne santé pour le futur.

#### 96-23 <u>Dérogation mineure aux installations porcines derrière le 496</u> Route Ste-Thérèse de Ferme CCR

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT que le projet contrevient aux dispositions de règlement de zonage 328-08 et amendements soit l'article 4.7.2f) pour les distances séparatrices;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accorder la dérogation vu que les bâtiments sont existants et que le propriétaire visé par la dérogation est favorable à celle-ci

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal accorde la dérogation demandée soit d'autoriser la transformation d'une installation porcine selon les documents présentés à une distance de 130 m au lieu de 247.5 m des bâtiments de la résidence du 496 route Ste-Thérèse et également une distance de 85 m d'une citerne utilisée par l'entreprise au besoin située à moins de 150 m. de l'installation d'élevage tel qu'exigé à la règlementation en vigueur.

#### 97-23 Appui à la demande de la municipalité de St-Bernard

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT que les exigences imposées aux élus devraient faire l'objet de discernement lors d'étude de plainte;

Il est proposé par Claude Lapointe appuyée par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal appuie la position de la municipalité de St-Bernard face à la rigidité des règles municipales relatives aux élus; Que le tout soit transmis à la ministre des Affaires Municipales et à la municipalité de St-Bernard.

### 98-23 <u>Demande au MTQ de réinstaller le nom de St-Isidore à</u> <u>l'intersection Langevin Ste-Thérèse en provenance de Scott</u>

CONSIDÉRANT la demande faite par la résolution 55-23;

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 9 mai 2023;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte la proposition d'ajouter le nom de St-Isidore sur l'approche ouest de l'intersection Langevin (route 275) et Ste-Thérèse et signifie le tout au MTQ.

#### 99-23 Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée. Il est 20 heures 42 (20 h 42)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Yvon Asselin Yvon Marcoux Maire Directeur général greffier-trésorier